

BON À SAVOIR POUR MIEUX GÉRER SON ARGENT

Cartes de crédit

Chaque opération effectuée à l'aide d'une carte de crédit est un emprunt.

- 62 % des Canadiens règlent l'intégralité du solde de leur carte de crédit chaque mois.
- Si vous remboursez votre solde chaque mois, vous ne payez aucun intérêt.

Lisez toujours les mentions en petits caractères.

Les conditions des cartes de crédit varient.

- Comparez les frais annuels, taux d'intérêt, protections, récompenses offertes et autres avantages.
- De nombreuses cartes comprennent une assurance (location de voiture, voyage, commerce de détail, etc.)
- Les offres spéciales réservées aux nouveaux clients ont une durée limitée.

Légalement, les sociétés émettrices de cartes de crédit peuvent vous faire payer un taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 60 %.

- Le taux d'intérêt moyen des cartes de crédit est de 20 %. Les cartes de crédit des grands magasins ont souvent un taux plus élevé.

La loi exige que les institutions financières vous informent du temps que vous mettrez à rembourser le solde d'une carte de crédit.

EN SAVOIR PLUS : cpacanada.ca/bonasavoir

*Vous aimeriez comprendre les rudiments de la gestion des finances personnelles et leur application à votre situation? Répondez au questionnaire du **Guide sur la santé financière.***